



A.F.E.R.

Association Française Des Eleveurs de Rex

REGLEMENT CHAMPIONNATS REGIONAUX

Sous le Haut Patronage de l'Association Française des Eleveurs de Lapins REX (AFER)

PREAMBULE :

Seules les associations autorisées par l'AFER peuvent organiser un championnat régional ou interrégional, ceux n'ayant pas obtenus cet agrément sont donc de ce fait considérés comme « sauvage » donc non reconnus.

ART 1 :

Ces championnats Régionaux sont ouverts à tous les éleveurs de lapins Rex, membres de l'Association ou non. Le règlement général de la société organisatrice s'applique à ce championnat.

ART 2 :

Les conditions d'inscription et les droits d'engagement seront ceux de la société organisatrice.

ART 3 :

Les cages de dimension conforme au règlement de FFC seront pourvues d'eau et de nourriture dans des mangeoires ou abreuvoirs à l'encagement et durant la totalité de l'exposition. Chaque animal sera pesé à son encagement et le poids noté sur la fiche de jugement ainsi que le tatouage des deux oreilles.

Tous les animaux participants à ce championnat seront jugés individuellement aux points dans le cadre des opérations de jugement de la société organisatrice

ART 4 :

Les juges seront choisis par l'Association organisatrice en respectant si possible la liste des juges référents établi par l'AFER et seront soumis à l'approbation de l'AFER. Les jugements seront effectués aux points avec les cartes FFC.

Les juges présentant des sujets ne pourront être désignés pour juger le championnat.

ART 5 :

Les animaux présentés concourent également à tous les grands prix d'exposition et autres prévus par la société organisatrice ainsi qu'au Prix du Président de la République si celui-ci est prévu.

ART 6 :

Les prix décernés seront fonction du nombre d'animaux inscrits à l'exposition suivant le tableau ci-dessous.

Pour moins de 20 sujets :

1 Champion Régional Toute Catégorie

De Plus de 20 sujets:

1 Champion Régional Mâle toutes Catégories

1 Champion Régional Femelle toutes Catégories

L'AFER pourra éventuellement attribuer en fonction du nombre de sujets inscrits 2 récompenses supplémentaires pour des titres de Vice-champion Mâle et Femelle.

Les sujets primés devront avoir obtenu une note de 96 voir exceptionnellement une note de 95,5. Si aucun sujet n'a obtenu cette note minimale le titre ne sera pas décerné.

Les Nains Rex ne sont pas inclus dans cette dotation. Les Nains Rex sont comme tous les lapins nains rattachés au club du Nain U.N.E.S.L.N.

Toutefois la société organisatrice peut récompenser les meilleurs sujets Nains par une dotation de son choix. Seuls des titres de meilleurs sujets seront attribués mais pas de titre de champion

ART 7 :

Les récompenses attribuées aux différents champions sous forme de plaques, coupes ou trophées seront fournies par l'AFER.

La société organisatrice pourra, si elle le souhaite, attribuer des récompenses complémentaires.

ART 8 :

La société organisatrice versera à l'A.F.E.R. une participation de 1 € 00 par lapin Rex inscrit au championnat régional.

Une page du catalogue de l'exposition sera réservée pour l'AFER afin de faire connaître le club du Rex. L'AFER fournira à la société le contenu de cette page.

Le catalogue de l'exposition avec le palmarès du championnat régional sera adressé au secrétaire de l'AFER pour être mis sur le site internet de l'AFER et sur le bulletin de liaison des adhérents.

L'AFER fournira à la société organisatrice la liste des adhérents de l'AFER.

Le Conseil d'Administration de l'AFER

ACCORD DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Coordonnées de la société organisatrice :

Coordonnées du responsable :

Nom du Responsable :

Adresse Postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Lieu de la Manifestation :

Date de la manifestation :

Nom des juges officiants :

*La Société organisatrice accepte le règlement du Championnat
Régional des Rex (AFER) mentionné ci-dessus*

*Signature du Président
de la société organisatrice*

*Signature du Responsable
A.F.E.R.*

A retourner dûment complété et signé avec la mention « Lu et approuvé » à

E-Mail : Secrétaire Général : Denis SIRIEX denis.siriex@wanadoo.fr

Président : Francis GERBER ardennaisgerber@orange.fr